

Notice item « un club, un collègue »

Aide au dynamisme des clubs

Cette notice a pour but d'aider les clubs à préparer leur dossier de demande d'aide au dynamisme des clubs sportifs pour l'item « un club, un collègue ». Elle précise les justificatifs nécessaires et les critères d'éligibilité. **Le service se réserve le droit de procéder à des ajustements.**

Justificatifs requis

Vous devez **fournir les documents requis**.

Le service se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si les justificatifs fournis sont jugés insuffisants.

1. Sports Collectifs – Catégorie SENIOR

Dispositif "Un Club, Un Collège" (saison sportive en cours)

Documents justificatifs :

- **Attestation de la fédération** : document officiel de votre fédération attestant de votre participation au niveau équivalent national 1 catégorie senior pour la saison en cours.
- **Résultats officiels des compétitions** : copies de résultats des compétitions équivalent nationale 1 montrant votre participation catégorie senior pour la saison en cours. (Calendrier officiel)
- Engagement dans les compétitions officielles senior de niveau équivalent N1

Critères d'éligibilité :

- Engagement dans les compétitions officielles senior de niveau équivalent N1 retenu par la CeA.
-

2. Sports Individuels – Catégorie SENIOR

Dispositif "Un Club, Un Collège" (saison sportive en cours ou le cas échéant à saison écoulée)

Documents justificatifs :

- **Attestation de la fédération** : document officiel de votre fédération attestant de votre participation au niveau équivalent national 1 dans un championnat de France par équipe senior pour la saison sportive en cours.

- **Résultats officiels du classement de club** : classement fédéral officiel du club au niveau national.
- **Résultats officiels au cours des compétitions** : copies de résultats des compétitions nationales montrant la participation des athlètes pour la saison en cours ou le cas échéant à saison écoulée, ayant atteint à minima les phases finales nationales catégorie senior.

Critères d'éligibilité :

- Engagement dans les compétitions officielles senior de niveau équivalent N1, retenu par la CeA.

► En l'absence de championnat de France par équipe senior dans la discipline et/ou dans l'impossibilité pour la CeA de déterminer une équivalence N1 seront retenus les éléments suivants :
 - Classement du club dans les compétitions nationales.
 - Licenciés senior engagés ou qualifiés à titre individuel à un niveau de compétition national et ayant atteint à minima les phases finales nationales
-

Remarques :

Selon les disciplines, le service peut procéder à une étude au cas par cas. Des pièces justificatives complémentaires peuvent être sollicitées auprès des clubs pour assurer une évaluation précise.

Le service se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si les justificatifs fournis sont jugés insuffisants.